

d'entre eux doit être doté d'un personnel régulier et de soutien comme les principaux comités et que les comptes rendus de leurs délibérations, qui doivent être présentés, traduits et imprimés, sont souvent aussi volumineux que ceux des comités eux-mêmes. Par exemple, le comité des finances, du commerce et des questions économiques et celui des affaires extérieures et de la défense nationale, ont chacun créé deux sous-comités. Notre personnel doit donc, de fait, préparer le compte rendu des délibérations de six comités, au lieu de seulement deux. Les députés conviendront qu'il n'est que normal, dans les circonstances, que la préparation des comptes rendus accuse un certain retard.

J'aimerais, en terminant, exposer brièvement nos projets ou objectifs pour les travaux des comités. A mesure que notre personnel gagnera en expérience et en efficacité, et il doit en être de même des services de traduction et d'impression, nous espérons pouvoir fournir un service de 36 heures à compter de la prochaine session, pour la publication du compte rendu des délibérations de comités sur des projets de loi et autres questions prioritaires. Quant aux comités chargés d'étudier les prévisions budgétaires et autres questions d'intérêt général, nous nous proposons de publier leurs délibérations dans la semaine qui suit. Autrement dit, le compte rendu des délibérations d'un comité qui aura siégé un mardi pour l'examen de questions générales sera publié au plus tard le mardi suivant.

Dans la poursuite de ces objectifs, permettez que j'attire l'attention de la Chambre sur le rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre pas plus tard que le jeudi 28 mai 1970. Dans ce rapport, le comité recommande l'adoption de dimensions et d'un format uniformes pour toutes nos publications. Nous estimons que cette formule contribuera à réduire le temps qu'il faut pour imprimer nos comptes rendus.

Pour finir, je dirai aux députés qu'on trouve en général, le lendemain d'une séance, chez le secrétaire du comité un nombre limité d'exemplaires de la transcription dactylographiée des délibérations, interprétation comprise.

Je crois aussi exprimer les sentiments de tous les députés en remerciant au nom de la Chambre tous les employés de la division des comités de leur compétence et de leur dévouement. Ces fonctionnaires ont toute la confiance de la Chambre. Nous savons pouvoir compter sur leur collaboration constante et sur leur dévouement envers la Chambre

[M. l'Orateur.]

pour surmonter les difficultés auxquelles ils doivent faire face à l'occasion.

Je remercie les députés qui ont soulevé cette question. Leur intervention nous a permis de réexaminer la situation et de prendre des mesures encore plus positives pour fournir aux députés le service auquel ils ont droit.

**Des voix:** Bravo!

## AFFAIRES COURANTES

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### L'ORDRE RELATIF AU BILL C-197—LE PROGRAMME DU JOUR

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, des discussions ont eu lieu sur les travaux d'aujourd'hui. En particulier, au cours de la semaine dernière, on s'est montré sympathique à l'idée de terminer l'étape de la 2<sup>e</sup> lecture de l'ordre du gouvernement n° 84, savoir le bill C-197, et de l'envoyer au comité permanent de l'agriculture. Je crois que, de l'assentiment général de la Chambre, il serait possible d'adopter un ordre ainsi conçu: après deux autres heures de débat à l'étape de la 2<sup>e</sup> lecture, y compris tout amendement à ce bill, toutes les questions seraient mises aux voix pour connaître la décision de la Chambre et, en particulier, pour que la mesure soit déferée au comité.

Je pourrais vous promettre au nom du gouvernement que celui-ci ne s'opposera à aucune motion visant à l'audition des représentants qui aimeraient comparaître devant le comité, comme on en avait de fait manifesté l'intention. Par ailleurs, le gouvernement s'engagera dans la mesure du possible à ne pas s'opposer pour des raisons techniques au comité à tous amendements autres qu'à ceux qui entraîneraient des considérations financières.

Compte tenu de cela et à supposer que cet ordre soit jugé acceptable à la Chambre, les travaux seront par conséquent changés aujourd'hui. Au lieu d'étudier la loi électorale du Canada, nous aurons un débat de 2 heures sur le 2<sup>e</sup> lecture du bill C-197. Puis suivra l'ordre n° 100 du gouvernement, modification à la loi sur l'aéronautique. Ensuite il y aura l'ordre n° 68 du gouvernement, soustrayant certaines pratiques des conférences maritimes à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je me demande, monsieur l'Orateur, si